Nº 3 5 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE

L'an deux mil treize

OBJET:

Le jeudi 11 juillet 14h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER.

Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 20 juin 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.

- Approbation du compte-rendu du CA du 29/03/2013

Étaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. MAQUET, M. PATIN.

Absents excusés: Mme HUREL, Mme LUCOT-AVRIL, Mme LE VERN M. DAVERGNE, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. SENECAL.

DATE DE LA **CONVOCATION:**

23 mai 2013

- Approbation du compte-rendu du CA du 29 mars 2013

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

NOMBRE DE **DELEGUES:**

En exercice 15

7 Présents

Votants 7

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : MOT 2013 la Présidente de l'Institution

Marie-Françoise GAOUYER

Pour extrait conforme, la Présidente de l'Institution, Marie-Françoise GAOUYER



Tel: 02 35 17 41 55 / fax: 02 35 17 41 56

www.eptb-bresle.com - institution.bresle@wanadoo.fr Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU **VENDREDI 29 MARS 2013**

report du CA DU 22/03/13 faute de quorum

Pièces à faire signer aux Conseillers généraux :

- Feuille de présence
- Compte administratif 2012
- Budget primitif 2013

Salle de réunion 1er étage - locaux de l'Institution - Maison de retraite d'Aumale (76390) - aile de droite - 9h30

**

COMPTE RENDU

**

Étaient présents :

M^{me} GAOUYER, Présidente de l'Institution et Conseillère générale du canton d'Eu

M. MAQUET, Conseiller général du canton d'Ault

M. SÉNÉCAL, Conseiller général du canton de Saint-Saëns, représentant du Président du Conseil général de la Seine-Maritime

M^{me} GOHEL, adjointe au Payeur départemental de la Seine-Maritime

M. BILLARD, Directeur - EPTB Bresle

M. LOGEREAU, Direction du développement des Territoires - Service environnement - Conseil général de l'Oise

Mme MELET, Animatrice du SAGE - EPTB Bresle

M. MICHEL, Chargé d'études "restauration de la continuité écologique" – EPTB Bresle

M. MAUGENDRE, DERE Conseil général de la Seine-Maritime

M^{me} de SAINT GERMAIN, Secrétaire-comptable - EPTB Bresle

M^{me} VASSALLI, Directrice de l'environnement - Conseil général de la Somme

Absents ou excusés :

M. AUBRY, Conseiller général du canton du Coudray Saint Germer

M. BIGNON, Député - Conseiller général du canton d'Oisemont

M. DAVERGNE, Conseiller général du canton de Moyenneville

M. DECORDE, Conseiller général du canton de Formerie

M. DESTRUEL, Conseiller général du canton de Gamaches, représentant du Président du Département de la Somme

Mme HUREL, Députée - Conseillère générale du canton de Dieppe est

M. JACOB, Conseiller général du canton d'Hallencourt

M. JUMEL, Conseiller général du canton de Dieppe ouest

M. LEFEVRE, Conseiller général du canton de Friville-Escarbotin

M^{me} LE VERN, Conseillère générale du canton de Blangy-sur-Bresle

M^{me} LUCOT-AVRIL, Conseillère générale du canton d'Aumale

M. PATIN, Conseiller général du canton de Grandvilliers, représentant du Président du Conseil général de l'Oise

M. CARRÉ, Direction de l'environnement - Conseil général de la Somme Mme GERBERT-GENTHON, DERE Conseil général de la Seine Maritime M^{elle} GILARD, Direction du développement des Territoires - Conseil général de

M^{me} LABOUCARIÉ, Directrice de l'environnement - DERE - Conseil général de la Seine-Maritime

M. LEFRANCQ, Animateur de bassin versant- EPTB Bresle

M. MACKELBERG, Animateur « Agro-environnemental » - EPTB Bresle

M^{me} MÉLÉNEC, Direction de l'environnement - Conseil général de la Somme

M^{me} TEULIÈRES, Directrice de l'environnement - Conseil général de l'Oise

M. TUEUR, Direction du développement des Territoires - Service environnement - Conseil général de l'Oise

**

COMPTE RENDU

**

SOMMAIRE

report du CA du 14 février 2013)4
2. Exercice Budgétaire 20134
3. Etat d'avancement sur le Schéma d'aménagement et des gestion des eaux (SAGE) de la Bresle10
4. Élaboration du SDAGE 2016-2021 – Consultation 2012-201310
5. Dispositions relatives aux droits des agents11
6. Etude de gouvernance : finalisation et décisions prises suite à la dernière réunion13
7. Convention de mise à disposition des locaux de l'Institution : avenant n°213
8. Taux de promotion pour les filières administrative et technique14
9. Maitrise de l'érosion et du ruissellement ₁₅
10. Développement des petits aménagements d'hydraulique douce : mise en place d'une haie à LAMARONDE16
11. Contrat Global pour l'Eau17
12. Schéma de Gestion des Eaux Pluviales17
13. Comités régionaux "trames verte et bleue" : élaboration du schéma régional de cohérence écologique de Picardie17
14. Point sur les marchés signés par Madame la Présidente
Annexes19

COMPTE RENDU

**

Début de séance à 9h30. Mme la Présidente remercie les invités de leur présence. En préambule, Mme GAOUYER note que la construction du BP 2013 qui va être présenté ci-après, a été très compliquée cette année.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 20 février 2013 (report du CA du 14 février 2013)

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Exercice Budgétaire 2013

2.1. Compte administratif 2012

Le Compte Administratif 2012 reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'année 2012.

M. BILLARD, sous-couvert de Mme la Présidente, présente les résultats de l'exercice 2012 :

	FONCTIONNEMENT €	IN	VESTISSEMEN €	Т	TOTAL CUMULE
	REALISE 2012	REALISE 2012	CREDITS DE REPORT	TOTAL INVEST.	€
DEPENSES	638 004,36	242 397,55	550 304,90	792 702,45	1 430 706,81
RECETTES	680 812,05	280 067,77	542 933,15	823 000,92	1 503 812,97
RESULTAT	42 807,69	37 670,22	-7 371,75	30 298,47	73 106,16

Au titre de l'année 2012, il est précisé que :

- Le résultat de fonctionnement est de 100 981,89€,
- Le résultat d'investissement est de 2 423,08€,
- Le résultat total est de 103 404,97€,
- Le résultat global final est de + 80 477,91€.

M. BILLARD attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que plus de la moitié du fond de roulement a été dépensée sur cet exercice budgétaire. Au titre des actions engagées comme des projets à venir en matière de "continuité écologique" ou de "lutte contre les ruissellements et les érosions", il existe un risque, si les Départements n'abondent pas, qu'en 2 ans, ce fond disparaisse et qu'il ne soit plus possible pour l'Institution de porter ses actions et de jouer le rôle d'animateur de bassin.

Il est procédé à une lecture détaillée du Compte administratif 2012, en rappelant que les rectificatifs d'écritures tels que demandés par la Paierie départementale de la Seine-Maritime ont fait l'objet de mouvements comptables sur cet exercice budgétaire.

Suite à la lecture du Compte administratif, M. MAQUET s'interroge sur les périodicités de versement des dotations départementales.

Mme VASSALLI explique que le versement, pour le département de la Somme, ne peut intervenir qu'une fois la sollicitation faite par l'Institution au titre de l'exercice en cours, et après validation de la commission permanente du Conseil général.

Mme GAOUYER rappelle qu'en 2012, le département de la Somme avait interprété la dotation de fonctionnement, destinée à l'Institution, comme une subvention, ce qui impliquait le versement uniquement de la moitié de cette dotation annuelle en année "N". Après avoir pris contact avec M. le Président du Conseil Général de la Somme, l'Institution a pu bénéficier de l'intégralité de la dotation en 2012. Ce problème ne devrait pas se reproduire cette année.

M. BILLARD indique que suite à l'envoi, par l'Institution, de la délibération prise dans le cadre du vote du budget primitif, les dotations départementales sont généralement versées sous 3 à 4 mois en moyenne.

Pour le vote de ce compte administratif, Mme GAOUYER quitte l'assemblée, la présidence de la séance est assurée par M. SENECAL, doyen d'âge.

- M. SENECAL fait procéder au vote du compte administratif. Le mode de scrutin, à main levée, est retenu.
- ¶ Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du compte administratif 2012 et s'être assuré de sa concordance avec le compte de gestion du Payeur départemental, l'adopte à l'unanimité.

Annexe 1 : tableau de présentation du compte administratif 2012 validé en séance

2.2. Budget primitif 2013

M. BILLARD rappelle au préalable que, comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, un effort très conséquent a été fait pour ne pas modifier les dotations départementales. Malheureusement, au vu des nombreuses incertitudes qui pèsent sur les recettes de fonctionnement, notamment celles en provenance de l'Agence de l'eau, une augmentation des dotations départementales sera tout de même sollicitée cette année.

Pour le BP 2013, les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à hauteur de 829 888 € (+7.5% par rapport à 2012) pour le fonctionnement et 1 270 829 € (+54% par rapport à 2012) pour l'investissement.

Sur la base de ce qui a été discuté en février dernier lors du DOB 2013, les dépenses suivantes ont fait l'objet de suppression ou de réajustement au Budget Primitif 2013 :

- Points de retraite rachat sollicité par un agent : 12 854,50 € (payable en 2014 - décalage d'1 an),
- Bulletin de la Bresle : 2 600 € (supprimé pour 2013),
- Rapport d'activités 2012 : 4 000 € (prestation supprimée sera faite en interne),
- <u>Plaquette « Bilan des animations pêche »</u> : 2 600 € (reportée ultérieurement),

- <u>Travaux d'Hydraulique douce sur le Bassin Versant de Longroy</u> : décision de ne pas faire participer financièrement l'Institution,
- <u>Etudes prévues sur les sous-bassins d'Eu-Sud et de la Fontaine-Saint-Pierre</u>: décision de ne pas faire participer financièrement l'Institution,
- Charge liée aux dépenses du SAGE de la Vallée de la Bresle au titre de l'année 2013 : décision d'étaler, sur 5 ans, la participation de l'Institution sur ce projet de fonctionnement qui se monte à 61 410,83 €, soit au total 12 282,17 €/an,
- Charge liée à la réfection des locaux de l'Institution : décision d'étaler sur 5 ans, la participation de l'Institution sur ce projet de fonctionnement (12 945,86 €) soit au total 2 589,17€/an.
- Les rectificatifs d'écritures entamés en 2012 constituaient une charge de fonctionnement de 63 787 €/an ; ce montant a été pris en compte sur la 1ère année mais sera étalé sur 10 ans, à partir de 2013, au lieu de 4 ans pour le montant restant,
- <u>Les dépenses suivantes avaient reçu une autorisation d'engagement avant le vote du BP 2013, et se trouvent supprimées</u>: Provision logiciel de comptabilité : 2 075 € Matériel de bureau et mobilier : 750 €.

Par rapport à la version du BP envoyé avec l'ordre du jour, il est distribué en séance, une version revue qui tient compte des incertitudes pesant sur les recettes en provenance de l'Agence de l'eau. Il est proposé, dans cette nouvelle version du BP 2013, une augmentation des dotations départementales (+ 25 000€) de façon à contrebalancer ces incertitudes et permettre, entre autre, la réalisation du recouvrement des sols amiantés des locaux de l'Institution (+15 000€). Pour l'équilibre de cette section, les 10 000€ restants ont été utilisés pour conforter certaines lignes budgétaires.

De plus, disposant, à ce jour, de nouvelles informations sur certains dossiers d'investissement, il est à noter la disparition ou la modification de certaines opérations :

- enlèvement en dépense et recette d'investissement, d'une opération d'investissement d'hydraulique structurante sur le bassin versant de Longroy, dont les études préliminaires et les travaux étaient estimés à 82 000€HT,
- ré-estimation du montant prévisionnel d'une opération d'investissement d'hydraulique douce sur ce même bassin versant de Longroy : nouvelle estimation à 55 200€HT.
- M. BILLARD donne lecture du Budget primitif 2013, tel que distribué en début de séance, en apportant des précisions et des explications sur chacune des lignes.

Dans le cadre de la constitution de ce budget, Mme GAOUYER confirme l'objectif initial de l'Institution qui était de ne pas demander d'augmentation des dotations départementales. Sur ce principe, ont notamment été retirées toutes les contributions financières possibles de l'Institution dans le cadre des études qu'elle mène en matière de lutte contre les ruissellements et les érosions. Force est de constater que cela n'a pas pu suffire en raison des opérations en cours et des incertitudes qui pèsent sur la participation de l'Agence de l'Eau au titre de divers projets.

M. MAQUET explique que le Département de la Somme a, semble t'il, prévu d'apporter une contribution à hauteur de 94 000€ uniquement, soit une diminution de l'ordre de 10% par rapport à celle de 2012.

M. LOGEREAU ajoute qu'une augmentation de la dotation départementale du département de l'Oise, est aussi très incertaine.

Mme GAOUYER explique que l'Institution, dans le cadre de son étude de Gouvernance, réfléchit actuellement à une restructuration en syndicat mixte. Cette forme juridique permettrait aux collectivités locales de prendre une part active à la politique menée par l'établissement dans le cadre de la gestion du grand cycle de l'eau sur ce bassin tout en diversifiant les financements de l'Institution, les rendant, par la même, moins dépendants des dotations départementales.

M. MAQUET fait remarquer que beaucoup de collectivités sont elles-aussi dans un contexte budgétaire peu favorable.

La suite des débats sur l'évolution de l'Institution est reprise dans le paragraphe, ci-après, concernant l'étude de Gouvernance.

Mme GAOUYER indique, de plus, qu'elle a fait part à M. FILALI, directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, direction Seine aval, des inquiétudes financières actuelles pesant sur l'établissement. Elle a notamment posé la question d'une adaptation possible des modalités de versements de l'Agence par anticipation de façon à améliorer la trésorerie de l'Institution et donc la bonne réalisation des projets en cours.

- M. SENECAL estime que les débats législatifs actuels sur la décentralisation iront dans le sens des réflexions qui sont menées en ce moment dans le cadre de la gouvernance et qu'il conviendrait que les départements continuent à soutenir l'Institution.
- M. MAQUET souhaite savoir de quelle marge de manœuvre dispose l'Institution, si ses demandes auprès de l'Agence de l'eau comme des départements ne sont pas acceptées. Mme GAOUYER répond que le cas échéant, les projets seraient décalés dans le temps.

Mme GAOUYER comprend que les budgets soient très difficiles à maintenir pour tout le monde dans un tel contexte économique mais elle rappelle que l'Institution a réduit au maximum les actions qui imposaient un coût financier (soit par décalage dans le temps, soit en lissant la dépense sur plusieurs années, soit tout simplement en annulant la contribution possible de l'établissement à l'action). L'Institution arrive à un tournant de son existence où les phases de réalisations s'engageant, elle doit répondre "présent". Le budget présenté semble sur ce point être dans la rationalité la plus stricte.

- M. MAUGENDRE fait remarquer que certaines dépenses d'investissement, notamment les opérations liées à la continuité écologique, ne seront pas forcément toutes réalisées cette année. Ce faisant, il s'interroge sur la nécessité de les laisser inscrites au budget.
- M. MICHEL estime que la perspective de 4 nouvelles opérations en 2013, au titre de la continuité écologique, même si tout ne sera pas dépensé, n'est pas déraisonnable. Il est a minima prévu que les études de maîtrise d'œuvre soient engagées, c'est tout au moins l'objectif poursuivi par l'Institution, à ce titre, cette année.

M. SENECAL, rappelle qu'au titre de ces montants, les dépenses s'équilibrant avec les recettes et sans participation financière de l'Institution, leur impact budgétaire reste nul. Sur le plan de la construction du BP, il préconise que l'Institution se tourne vers l'Agence de l'eau, principal organisme financeur, dans le domaine qui nous intéresse. Mme GAOUYER le rejoint et rappelle que c'est à la demande de l'Agence de l'Eau que l'étude du SAGE de la Bresle a été confiée à un bureau d'études extérieur, impactant de manière non négligeable le budget de l'Institution.

M. LOGEREAU indique qu'il pourrait aussi être intéressant de creuser les pistes de recettes possibles auprès des Régions.

Annexe 2 : tableau de présentation du budget primitif 2013 v2

¶ Après concertation, les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, entérinent le BP 2013 tel que proposé dans la version distribuée en séance et toutes les actions s'y rattachant.

Les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, notamment la suppression des autorisations de dépenses suivantes avant le vote du budget 2013, actées par le Conseil d'administration en date du 28/11/2012 (délibération n°330) : Provision logiciel de comptabilité – article 2051 : 2 075 €, Matériel de bureau et mobilier – article 21848 : 750 €.

A l'unanimité, le Conseil d'administration habilite, le cas échéant, Mme la Présidente à souscrire, à nouveau (ou à reconduire) en cas de besoin, une ligne de trésorerie, un prêt relais, etc... ou un emprunt pour le bon fonctionnement des services dans le cadre des missions exercées par l'Institution.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, conformément aux prévisions budgétaires :

- 1. de verser une gratification aux stagiaires accueillis lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du service public,
- 2. que la gratification accordée ne pourra pas dépasser le plafond prévu par l'art. L242-4-1 du code de la sécurité sociale,
- 3. de laisser à Mme la Présidente le soin de fixer le montant des gratifications et toutes opérations ou actions concourant à la réalisation des stages visés (convention de partenariat,...).

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 012/62 du BP 2013.

A l'unanimité, les membres du Conseil habilitent Mme Gaouyer à tout mettre en œuvre pour la réalisation des opérations visées dans le cadre de l'adoption de ce budget (opération de réfection des sols ...).

2.3. Rectificatifs des écritures depuis la création de l'Institution de la Bresle – modification de la durée des amortissements des frais d'études

Mme de SAINT GERMAIN précise, en complément de ce qui été évoqué lors du vote du BP, qu'en 2012, suite à une demande de Mme le Payeur Départemental,

certaines écritures comptables, passées depuis la création de l'établissement, ont été reprises, afin notamment de les faire disparaître du bilan.

En effet, ces anomalies provenaient d'inscriptions comptables incorrectes.

Pour les rectificatifs d'écritures consistant à faire disparaître du bilan les frais d'études inscrits en investissement et non suivis de réalisation, il a été acté, par le Conseil d'administration, réunit en séance du 20 septembre 2012, de les étaler sur 5 ans, conformément à l'instruction budgétaire M52.

L'amortissement de ces frais d'études représente au global, pour les années 2013 à 2016, 63 787,31 € de virements annuels de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Ces écritures bouleversant, de manière non négligeable, l'équilibre des sections du budget de l'Institution, et afin d'alléger cette charge annuelle de fonctionnement, il est proposé d'amortir ces frais d'études sur 11 ans à compter de 2012.

Elle rappelle que Mme le Payeur a donné son accord de principe sur ce point.

Le détail de ces écritures, déjà intégré au BP 2013, est présenté en annexe 4.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration autorise Mme la Présidente à amortir sur 11 ans les études précitées, conformément à l'annexe jointe.

Annexe 3 : modification de la durée des rectificatifs d'écritures

2.4. Étalement de charges - charges constatées sur l'exercice 2013

Mme de SAINT GERMAIN rappelle que le budget primitif 2013 est constitué, en partie, de charges de fonctionnement non redondantes dans le temps, qui tendent à déséquilibrer la section de fonctionnement, à savoir :

- <u>l'étude du SAGE de la Vallée de la Bresle</u> : 187 346,42 € en dépenses et 125 935.59 € en recettes, soit une charge de 61 410.83 €,
- <u>les travaux de réfection des locaux</u> (couloir des bureaux, kitchenette, salle de réunion,...) : 12 945,86 € en dépenses.

Avec l'accord de Mme la Présidente, il est proposé un étalement de ces charges sur plusieurs années.

A l'unanimité, le Conseil d'administration habilite Mme la Présidente à étaler ces charges de fonctionnement sur 5 ans, de 2013 à 2017 (les montants de ces étalements seront fonction du montant réel de ces charges, sur 2013), comme le permet l'instruction budgétaire M52.

2.5. Aides techniques apportées par l'EPTB Bresle aux propriétaires d'ouvrages – problématiques inondations et ruissellements assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Mme DE SAINT GERMAIN précise qu'au titre des aides techniques qui seront apportées par l'Institution aux propriétaires d'ouvrages et qui nécessitent des aménagements ou travaux de lutte contre les inondations et ruissellements, des conventions fixant les engagements de chacune des parties seront mises en place.

L'Institution aura pour missions d'accompagner les propriétaires dans les démarches de travaux / d'aménagements, et d'assurer le règlement financier des opérations, sans apporter aucun financement.

Les conventions qui seront passées prendront la forme juridique de conventions de mandat. A ce titre, l'Institution est considérée, au regard de la loi, comme « entreprise privée », agissant pour le compte d'un propriétaire extérieur, et devra assujettir l'ensemble des dites opérations à la taxe sur la valeur ajoutée, à l'instar des opérations de restauration de la continuité écologique qui sont actuellement menées.

Les services de la Direction des Finances de Rouen ont confirmé cet assujettissement. L'Institution est en attente d'un rescrit fiscal le notifiant.

- A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :
 - autorisent l'assujettissement à la TVA des opérations d'aménagements et de travaux de lutte contre les inondations et ruissellements, conclues par conventions de mandat,
 - autorisent Mme la Présidente à prendre toutes les décisions nécessaires à cette mise en œuvre.

3. Etat d'avancement sur le Schéma d'aménagement et des gestion des eaux (SAGE) de la Bresle

Mme MELET précise que la CLE du 11 mars dernier n'a pas pu avoir lieu en raison des conditions météorologiques et qu'elle est reportée au 9 avril prochain.

Pour mémoire, se sont déroulées les 15 et 25 mars derniers, les commissions thématiques, lesquelles ont permis aux participants d'évoquer toutes les pistes devant concourir à bâtir des scenarios qui permettront d'atteindre l'objectif de bon état des eaux. Les différents scenarios, qui restent à élaborer suite à ces commissions, seront débattus par la suite en assemblée plénière en CLE.

4. Élaboration du SDAGE 2016-2021 - Consultation 2012-2013

Mme MELET rappelle que le SDAGE 2016-2021 est en cours d'élaboration et qu'au moins trois ans avant son entrée en vigueur, la directive cadre européenne sur l'eau prévoit une consultation du public et des assemblées sur :

- les questions importantes auxquelles le prochain SDAGE du bassin Seine-Normandie devra répondre dans les dix ans pour reconquérir le bon état des rivières et des nappes d'eau souterraines,
- le programme et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE.

Dans ce cadre, la CLE du SAGE de la vallée de la Bresle et l'EPTB Bresle font partie des instances qui sont consultées, par le Préfet coordonnateur de bassin et le Président du Comité de bassin Seine-Normandie.

Elles sont invitées à émettre un avis sur le rapport d'une trentaine de page intitulé « Les questions importantes sur le bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands – consultation des assemblées 2012 ».

Après une brève présentation du bassin Seine-Normandie, le rapport s'articule autour de 5 axes de questionnements majeurs, pour la période 2016-2021 :

1°) Préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la source à la mer

- 2°) Anticiper les situations de crise (inondations et sécheresses) en relation avec le changement climatique pour une gestion quantitative et équilibrée des ressources en eau
- 3°) Favoriser un financement ambitieux et équilibré de la ressource en eau
- 4°) Renforcer, développer et pérenniser les politiques de gestion locale
- 5°) Améliorer les connaissances spécifiques sur la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et l'impact du changement climatique pour orienter les décisions

En premier lieu, pour chaque axe de questionnement, le rapport fait état des connaissances et des avancées observées au cours de la mise en œuvre des précédents SDAGE, puis identifie les efforts à consentir pour la période 2016-2021.

Au cours de sa présentation orale, Mme MELET énonce ces derniers. Elle rappelle également et toujours dans ce cadre, que l'EPTB sera à nouveau sollicité, en 2015, sur le projet de SDAGE.

A l'issue de la présentation, Mme GAOUYER souhaite savoir si l'exposé appelle des remarques de la part des participants.

M. LOGEREAU note que l'aspect "zones humides" est un axe de travail majeur pour l'Agence de l'Eau dans le cadre du futur SDAGE, cette thématique ayant été jusqu'alors assez peu traitée par les programmes d'actions.

Mme MELET explique qu'effectivement les crédits sur cette ligne ne sont pas utilisés.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration de l'EPTB Bresle trouvent légitime de garder pour le SDAGE 2016-2021, les 5 questionnements comme axe majeur de réflexion aux débats qui vont concourir à son établissement.

Il est demandé à Mme MELET de réaliser une analyse technique du rapport et d'établir une réponse officielle en ce sens (courrier en annexe).

Annexe 4 : courrier de réponse - SDAGE 2016-2021

5. Dispositions relatives aux droits des agents

5.1. Heures supplémentaires pour les agents de catégorie A : modification du règlement du droit des agents

M. BILLARD rappelle que suite aux entretiens annuels, la plupart des salariés de catégorie A de l'Institution, ont émis le souhait d'une plus grande flexibilité dans la récupération des heures supplémentaires qu'ils effectuaient en plus de leur 35h/semaine (jours de présence en cas de réunion exceptionnelle, ...).

Actuellement, aucun texte ne le prévoyant, ces heures ne sont pas récupérées. Un peu de souplesse est demandé de façon à pouvoir les cumuler et les octroyer dans

l'année en question, mais à des moments plus opportuns pour les salariés sans que cela ne soit préjudiciable à l'avancée des dossiers et au bon fonctionnement des services de l'Institution

Après avoir pris les informations nécessaires auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale 76, il s'avère que les possibilités de récupération relèveraient de la décision de l'autorité territoriale.

Souhaitant donc pouvoir donner la possibilité aux agents de catégorie A, de récupérer les heures qu'ils effectuent dans le cadre de leurs missions mais en plus de leurs temps de travail hebdomadaire de 35h, il est proposé une modification du règlement du droit des agents de l'Institution notamment de son article 23 tel que présenté en annexe à cet ordre du jour.

Cette proposition a également été envoyée pour avis au CTP du CDG76 en février 2013 et doit faire l'objet d'une réponse écrite de cette instance. Le service juridique du CDG76 a, semble t'il, quelques remarques à formuler mais elles ne nous sont pas encore parvenues.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration, sous réserve que les remarques du CDG76 et du CTP ne modifient pas substantiellement, le projet de révision du droit des agents, acceptent sur le principe, que la récupération des heures supplémentaires pour les agents de catégorie A soit possible. Ils autorisent Mme la Présidente à modifier le règlement en ce sens et à tout mettre en œuvre pour l'application de cette mesure.

Annexe 5 : proposition de modification de l'article 23 du règlement du droit des agents

5.2. Le télétravail

Mme GAOUYER précise que le télétravail a pour objectif de créer des conditions de travail plus souples pour un travail efficace en dehors du lieu de travail habituel. Il n'augmente ni ne diminue le nombre d'heures de travail et la charge de travail. Il s'inscrit dans la recherche d'un équilibre entre les nécessités de service et les rythmes personnels du télétravailleur ainsi que la préservation de sa vie privée et de sa santé.

Dans le cadre des missions qui lui incombent, un salarié a souhaité pouvoir bénéficier d'un aménagement de ses horaires de travail et souhaiterait savoir si la possibilité de travailler, exceptionnellement et sur une certaine durée à son domicile, pouvait lui être accordée.

Ce dispositif sera naturellement conditionné par une convention signée entre l'agent et la Présidente, qui représentera l'Institution, afin de formaliser cette possibilité.

Mme VASSALLI fait état de réflexions similaires au sein du CG80.

A l'unanimité, les membres du Conseil habilitent Mme la Présidente, sur le principe, à mettre en œuvre (par arrêté, convention, ...) et de manière exceptionnelle, la procédure de télétravail pour les agents la sollicitant et ce, pour permettre une plus grande flexibilité dans l'accomplissement des missions qui incombent aux salariés de l'Institution. Mme la Présidente restera seule juge de l'ouverture ou non de cette possibilité aux agents la requérant.

<u>6. Etude de gouvernance : finalisation et décisions prises suite à la dernière réunion</u>

Dans le prolongement du débat qui s'est instauré au cours du vote du BP 2013, M. BILLARD rappelle que l'étude de Gouvernance devait s'achever le 13 mars par une réunion finale de restitution à laquelle étaient invités les élus du Conseil d'administration comme les membres du COPIL de cette étude. Cette étude n'ayant pas eu lieu à la date indiquée, en raison des conditions météorologiques de début mars, elle est repoussée au 5 avril matin prochain.

M. BILLARD explique qu'un projet de loi (acte III de la décentralisation devrait passer en avril prochain en conseil des ministres), qui concernera pour partie le grand cycle de l'eau, les EPCI et les EPTB, devrait très certainement être voté pour la fin d'année. Ce projet impactera notablement les champs de compétences des communes et des EPCI.

Dans ce contexte législatif, les réflexions qui sont menées en ce moment à l'Institution avec cette restructuration en syndicat mixte ouvert sont de très bonne augure pour que soit assurée la préservation de la ressource au sein de cette unité hydrographique.

- M. MAQUET s'interroge sur les ressources propres qui pourraient exister avec cet établissement.
- M. BILLARD précise qu'il y a déjà actuellement des possibilités de financement via l'Agence de l'eau (redevances pour services rendus), non exclusives du statut d'EPTB, mais que par la suite avec l'achèvement du SAGE et notamment sa mise en œuvre, la loi permettra d'instaurer, dans certaines limites, une sur-redevance sur la facture d'eau des habitants du bassin versant pour financer des dépenses de fonctionnement de l'établissement, dépenses qui seront afférentes au suivi et à la mise en œuvre des actions à réaliser suite à l'approbation du SAGE.

Mme VASSALLI précise que le fonctionnement recherché doit pouvoir s'inspirer du syndicat mixte de la Somme (AMEVA) lequel fonctionne sur des bases identiques.

7. Convention de mise à disposition des locaux de l'Institution : avenant n°2

Dans le cadre de la réhabilitation des nouveaux locaux de l'Institution et puisque de nouvelles pièces viennent d'être mises à la disposition de l'Institution par la commune d'Aumale, il sera proposé à la signature de Mme la Présidente, un second avenant à la convention existante de mise à disposition des locaux actuels. Cet avenant, en cours de préparation par la Mairie d'Aumale, n'a pas pu être présenté ce jour.

Afin de ne pas bloquer le bon déroulement de la mise à disposition des locaux de l'Institution, à l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mme la Présidente à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des locaux pour l'Institution, intégrant les nouvelles pièces mises à disposition de l'Institution si celui-ci n'est pas de nature à bouleverser le montant financier inscrit au BP 2013.

8. Taux de promotion pour les filières administrative et technique

Mme GAOUYER rappelle que les taux de promotion pour certains grades de la filière technique ont déjà été validés par le Conseil d'administration mais que rien n'existe pour la filière administrative. Il est donc proposé de revoir dans son ensemble, les taux de promotion pour les filières administrative et technique.

- Vu la délibération n°136 du 18/01/2008,
- En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Il est proposé de fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Les taux retenus, exprimés sous la forme d'un pourcentage, restent en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne les a pas modifiés.

Il est proposé à l'assemblée de fixer les taux d'avancement de grade comme suit :

	Marke Vokukurankyhine	
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
Administrateur	Administrateur hors classe	100
Attaché principal	Directeur territorial	100
Attaché	Attaché principal	100
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100
Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 1ère classe	100
	FILIERE TECHNIQUE	
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
Ingénieur en chef de classe normale	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	100
Ingénieur principal	Ingénieur en chef de classe normale	100
Ingénieur	Ingénieur principal	100 (délibération n°136 accepté par le CTP du 11/12/2007)
Technicien supérieur principal de 2 ^{ème} classe	Technicien supérieur principal de 1 ^{ère} classe	100
Technicien supérieur	Technicien supérieur principal de 2 ^{ème} classe	100 (délibération n°136

		accepté par le CTP du 11/12/2007)
Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	100
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	100
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100

L'avis du CTP du Centre de gestion de la Seine-Maritime sera sollicité dès la validation de la présente délibération.

¶ Les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, valident les taux de promotion de grade pour les filières administrative et technique, tels que proposés ci-dessus.

9. Maitrise de l'érosion et du ruissellement

9.1. Sous-bassin de Longroy

M. BILLARD rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration, il avait été expliqué que des informations complémentaires devaient être collectées pour définir le montage administratif de la mise en œuvre du programme d'actions proposées dans l'étude hydraulique du bassin versant de LONGROY.

Il explique que des incertitudes devant également être levées sur les modalités de récupération du FCTVA pour les travaux, l'EPTB a sollicité dernièrement l'avis de la Trésorerie générale (rescrit fiscal) et des DDTM 76 et 80 sur ces points.

Enfin et faisant suite à la dernière réunion en date avec les communes concernées par l'étude du sous-bassin de Longroy, il annonce que des décisions concernant la réalisation des travaux ont été prises. Ainsi, au titre des travaux d'hydraulique douce, les communes ont accepté le fait que ces travaux soient réalisés cette année. Il rappelle que les montants en question sont inscrits en HT au BP 2013 de l'Institution (55 200€ - ligne 4581004).

La procédure, sous réserve d'une confirmation via le rescrit fiscal sollicité, sera identique à celle mise en œuvre dans le cadre des opérations liées à la continuité écologique. L'Institution étant perçue comme un mandataire et non comme le maître d'ouvrage qui restera le propriétaire (agriculteur ou non), sera chargée de l'animation et de la mise en œuvre de ces opérations sur les terrains visés par l'étude. Ces opérations seront inscrites en classe de compte 45 et feront l'objet de conventions de mandat et ne nécessiteront pas de déclaration d'intérêt général, le propriétaire restant maître d'ouvrage de l'opération.

S'agissant des opérations d'hydraulique structurante (bassins de rétention), les sommes étant très importantes et les financements (40% semble t'il en cumulés) faibles, les communes concernées ont décidé d'ajourner ces opérations.

9.2. Sous-bassin de Eu

M. BILLARD précise que, comme évoqué dans le cadre du DOB, le plan de financement de l'étude en question a été revu en raison de la non participation financière de l'Institution.

Les communes ont acté le nouveau plan de financement qui leur a été proposé en mars dernier.

- M. MAQUET demande si des travaux sont prévus et précise, pour information, les problèmes sanitaires constatés au droit des plages de Mers-les-Bains notamment en raison des problèmes de qualité d'eau liés aux apports amonts en provenance du bassin.
- M. BILLARD rappelle qu'il ne s'agit là que de la première phase qui consiste à lancer les études de lutte contre les ruissellements et les érosions sur ce sous bassin de la Bresle. Les phases de travaux qui comporteront des travaux d'hydraulique douce et d'hydraulique structurante viendront ultérieurement.

9.3. Aménagement de Monchaux-Soreng

M. BILLARD rappelle que l'Institution de la Bresle aide la commune de Monchaux-Soreng dans le cadre de la réalisation d'une fascine et d'une mare destinées à juguler les problèmes de ruissellement sur voirie connus en certains endroits de la commune. La réalisation (conception) connaît quelques retards imputables à la topographie du terrain.

9.4. Sous-bassin de la Vimeuse

M. BILLARD précise que l'étude devrait s'achever cette année, une dernière réunion étant prévue le 5 avril prochain.

10. Développement des petits aménagements d'hydraulique douce : mise en place d'une haie à LAMARONDE

M. BILLARD explique que l'EPTB a été sollicité par un exploitant agricole pour la réalisation d'une haie hydraulique sur la commune de LAMARONDE dans la Somme. Conformément à la délibération n°309 du Conseil d'Administration du 20/09/2012, il est proposé que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, par l'intermédiaire de l'EPTB, apporte 60 % de subventions sur ce projet. Ces financements sont inscrits depuis 2012 dans le budget de l'Institution à hauteur de 10 200€.

L'Institution avait par ailleurs mis dans les conditions d'octroi des aides à ce titre, l'obligation de laisser la haie en place pendant 15 ans (convention annexée à la délibération n°309).

Cette durée étant jugée trop importante par le propriétaire et l'Agence de l'eau ne donnant qu'une obligation sur une durée maximum de 10 ans, il se pose la question de la nécessité de revoir les conditions imposées par l'Institution sur ce point.

- M. MAUGENDRE pense qu'il convient d'être bien clair avec les communes en les sensibilisant au fait que la mise en place seule des ouvrages d'hydraulique douce, qui sont des ouvrages de prévention, ne suffira pas à lever les risques de ruissellements qui pourraient exister sur un bassin versant.
- M. SENECAL indique que les agriculteurs ne souhaitent pas forcément s'engager dans le temps.
- M. MICHEL explique qu'il existe d'autres moyens à disposition permettant notamment d'inciter à la conservation de ces éléments du paysage comme les arrêtés municipaux en vertu du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, accepte que, comme l'Agence de l'eau, l'obtention de cette aide soit subordonnée au maintien de l'ouvrage (haie) pendant 10 ans minimum.

11. Contrat Global pour l'Eau

M. BILLARD explique qu'il était envisagé le montage d'un Contrat global pour l'eau sur le bassin de la Bresle. Suite à la validation du PTAP et du 10ème programme d'interventions de l'Agence de l'eau, au projet de contrat d'animation unique sur le bassin versant de la Bresle et à une réunion entre l'EPTB Bresle et l'AESN en date du 31 janvier dernier, cette idée ne semble pas la plus pertinente. Sauf à ajouter un "plus" administratif, il a été admis que cet outil contractuel n'apporterait pas de plus-value par rapport à la situation actuelle. Le choix de réaliser un Contrat Global pourra être éventuellement revu à la suite de l'approbation du SAGE.

12. Schéma de Gestion des Eaux Pluviales

M. BILLARD explique que 4 communes vont lancer leur SGEP cette année, Blangy-sur-Bresle, le Tréport, Millebosc et Bazinval.

13. Comités régionaux "trames verte et bleue" : élaboration du schéma régional de cohérence écologique de Picardie

M. BILLARD rappelle que l'instauration des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, documents visant l'identification et la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle régionale, constitue un engagement majeur qui vient conforter la progressive intégration de la biodiversité dans les politiques publiques françaises, en lien avec les engagements d'ores et déjà pris aux échelles internationales et européennes.

A l'échelle régionale, les Régions et l'État élaborent conjointement des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), qui prennent en compte les orientations nationales, particulièrement en ce qui concerne les critères de cohérence. Le choix de la méthode régionale reste libre, avec la mise en place d'un comité régional Trame Verte et Bleue regroupant l'ensemble des acteurs concernés.

Le 21 mars dernier à AMIENS, le comité régional TVB a fait le point sur le programme opérationnel qui va être mis en place dès cette année voire poursuivi sur 2014 pour permettre l'élaboration de ce SRCE.

Le bureau d'études Ecosphère associé aux cabinets d'études Ecothème et RCT qui vont porter l'élaboration de ce travail, a présenté sa méthode de travail en rappelant l'impérieuse nécessité de co-construire avec l'aide du comité TVB ce document régional.

Il est notamment prévu sur 2013, par Ateliers, l'identification des composantes de la TVB, l'analyse des enjeux régionaux ainsi que leur hiérarchisation et la réalisation d'un atlas cartographique au 1/100 000 sur la région.

En 2014 et suite au travail réalisé, le comité TVB via des Ateliers s'efforcera de construire une stratégie et un Plan d'actions devant permettre de lutter contre cette érosion de la biodiversité.

14. Point sur les marchés signés par Madame la Présidente

Mme GAOUYER donne lecture des marchés qu'elle a signés ou engagés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, depuis le conseil d'administration du 28 novembre 2012 :

N°	Date lancement publicité (prévisionn elle)	Date fin publicité	Date notif.	Durée marché (pour les marchés forfaitaires)	Nature : - Fournit Services -Travaux	TITULAIRE/ PRESTAT.	Adresse	Montant € HT	Montant € TTC	Objet
2012-07	30/11/2012	30/11/2012	03/01/2013	12 mois reconductible	service	CPIE 80	32, route d'Amiens – 80480 DURY	16 000,00	16 000,00	Animations environnemen lales sur le BV de la Bresle
2012-07 bis	21/09/2012	19/10/2012	17/12/2012	6 mols	travaux	REVET TP	80, rue du général de Gaulle – 80610 SAINT OUEN	33 419,00	39 962,12	Création d'une passe à poissons (ralentisseur de fonds surractifs) et d'une rampe à enrochement sur le site du moulin de Saint Léger sur Bresle
2012-08	Simple devis sollicité auprès de 2 entreprises d'insertion		04/12/2012	12 mols (prévisionnel)	travaux	AEI BTP	12, rue du Bois – BP 70104 – 80210 CHEPY	14 432,40	17 261,15	Travaux gros œuvre locaux Institution

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} la Présidente, après avoir remercié les participants, clôt la séance.

La séance est levée à 12h50.

**

COMPTE RENDU

**

Annexes

Annexe 1 : tableau de présentation du compte administratif 2012 validé en séance

Annexe 2 : tableau de présentation du budget primitif 2013 v2

Annexe 3 : modification de la durée des rectificatifs d'écritures

Annexe 4 : courrier de réponse - SDAGE 2016-2021

Annexe 5 : proposition de modification de l'article 23 du règlement du droit des agents

ANNEXE 1

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (en euros)

DEPENSES - SECTION INVESTISSEMENT

550 304,90	242.397.55	823 030,55	Total
0.00	0,00	20 096,39	020 Dépenses aux imprévus
0,00	5 628,38 7 152,44 21 010,00	5.628,38 7.152,44 21.010,00	13911 Subventions d'équipement - Etat et ses établiss. 13912 Subventions d'équipement - Régions 13918 Subventions d'équipement - Autres
0,00	33 790,82	33 790,82	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
265 555,59	3 430,00	268 985,59	4581003 Opérations sous mandats - LONGROY
44 735,33 172 018 28	13 653,20 400 00	58 388,53	4581001 Opérations sous mandats - SAINT LEGER 4581003 Onégrations sous mandats - SENARPONT
482 309,20	17 483,20	499 792,40	45 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT
0,00		0,00	23157 Installations, matériels et outillages techniques
0,00	0,00	0,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS
	31 345,19	32 497,64	2188 Autres
1 000,00		3 000,00	21848 Matériel de bureau et mobilier
2 000,00	6 064,72	900,000	21838 Matériel informatique
250,00	11 121 76	250,00	2128 Autres agencements et aménagements 2187 Installations, matériels et outillages techniques
4 250,00	48 532,67	61 747,64	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES
	8 233,26	9 500,00	2051 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
53 545,70 10 200,00	41 046,14	94 591,84 10 200,00	2031 Frais d'étude 20422 Subv. D'équipement aux personnes de droit privée
63 745,70	49 279,40	114 291,84	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
0,00	57 586,00	57 586,00	1318 Autres
0.00	16 259,62	16 259,62	13171 Fends européens - FEDER
0,00	93 311,46	93 311,46	LI SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
Reste de continer	Réalise	1012	Investissement
		- SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES - SECTION IN

RECETTES - SECTION INVESTISSEMENT

112022			
otoo	0,00	400000	024 Produits acc cessions d'immobilisations
0.00	0.00	49 093 30	On Solde d'avanting de la section d'insulationment masorià
208 985,39		268 863,29	4582003 Operations sous mandats - LONGROY
1/2 410,28		1/2418,28	4562002 Operations sous mandats - SENARION
47 043,28	11 343,23	22 486,23	4582001 Operations sous mandats - SAINT LEGER
450 447,13	11 343,43	499 /92,40	45 OFERALIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANUAL
100 117 15	11 3/6 76	400 703 40	AT ONTO A TIONIO DI NIVERCENTA CONTRA MANDA DI LA CONTRA
	80000,08	8 050,50	25188 Autres immobilisations incorporettes
	0 00 00	90,00	20103 Materiet de teléphone
	36.63	36,00	201040 Materiel de oureau et mobiller
	720 30	730.00	201020 Marking do permanual de markilla
	1 514 77	1 515 00	28.1838 Maddried informations
	4 687 90	4 688 00	20101 Insulutions generales, agencements
	23.58	24.00	28181 Installations admirates accompanie
	168.61	169.00	28157 Matériel et outillage technique
	624,00	624,00	28128 Autres agencements et aménagement de terrain
	196,22	197,00	28121 Plantations et arbustes
	5 827,49	5 828,00	2805 Concessions et droits similaires, brevets,
	97 578,13	97 578,13	28031 Frais d'études
	119 420,06	119 424,43	28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS
	1 000,00	1 000,00	192 Plus on moins-values sur cessions
0,00	120 420,06	120 424,43	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
0.00	46 213,28	46 213,28	2031 Frais d'études
0,00	46 213,28	46 213,28	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
			To a second of the second of
	28 748 00	28 773 15	1328 Autros (ASA particuliars)
0.00	16 259,62	16 259,62	13272 Fonds européen - FEDER
9 625,00		9 625,00	1324 Communes et structures intercommunales
1 812,00	5 300,37	7 112,37	1322 Régions
32 849,00	10 151,00	43 000,00	1321 Etat et ses établissements (agence de l'eau)
10 200,00		10 200,00	1311 Etat et élabliss. nationaux (AESN)
54 486,00	60 458,99	114 970,14	13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES
	1 330,07	1 537,00	IDZZZ FCI VA
to service.	100,000	1 527,00	TO DO INTO NO. FORDS DIVERS DI NESENVES
CAS 0	1516, 90	1 537 00	TO DOTA TIONS TOWNS DIVERS BY BEST BUSINESS
Reste a relatiser	Realise	тотл	Investissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (en euros)

DEPENSES - SECTION FONCTIONNEMENT

			OT WORKING THE WINDS OF THE PROPERTY OF THE PR
Reste à réaliser	Réalisa	Exercice 2012	linedissentin
		SECTION FONCTIONNEMENT	RECEITES - SECTION FO
0,00	638 004,36	332/186/13	Total
0,00		0,00	023 Virement à la section d'investissement
	119 420,06	119 424,43	6811 Dotations aux amortis. des imm. incorpor. et corpo.
			68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
0,00	120 420,06 1 000,00	1 000,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 6761 Différences sur réalisations
			ACLO SHEETER REQUESTION FOR THE PROPERTY OF THE HEAD OF THE PROPERTY OF THE PR
0,00	0,00	1 000,00	66 CHARGES FINANCIERES 6613 Instead the community of the deposits creditioners
		0,00	05/4 Shoremons he Jentaromeanem sus, associations et of, ac as on price
		0,00	68734 Subventions de fonctionnement aux organismes publics 6874 Subventions de fonctionnement aux organismes publics
0,00	0,00	0,00	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
	154,10	500,00	64/4 Persements aux œnwes sociales 64/25 Médecine du travail
	112,00	200,00	6458 Contributions ATIACL
	7 00 7,00	500,00	6456 Versement au FNC
	15 452,75 9 839 00	15 500,00	6453 Cotisations caisses de retraite
	2 671,28 52 437,00	61 000,00	6417 Rémunérations apprentis 6451 URSSAF
	153 679,32	155 503,61	64131 Rémunération principale personnel non titulaire
	15 563,41	15 600,00	04113 Nouveu oong canon maccaire 64118 Autres indemnités
	3 831,24	4 500,00 2 200,00	64112 Supplément familial et indemnités de résidence
	33 502,13	34 000,00	64111 Rémunération principale
0.00	290 349.45	307 803.61	64 CHARGES DE PERSONNEI
	3 405,14	4 200,00	633 Cottsations 4 NAL 6336 Cottsations au Centre de gestion et au CNFPT
0,00	3 594,14	4 450,00	63 IMPOTS ET TAXES
	1 744,20	3 200,00	6218 Personnel extérieur au service
0,00	1 744,20	3 200,00	62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS
	295 687,79	315 453,61	12 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
	93,00	100,00	637 Aures Impôts
0,00	93,00	250,00	63 IMPOTS ET TAXES
	4 818,65	6 250,00	6288 Autres
		1 000,00	627 Services bancaires et assimilés
	3 693,80	3 700,00	0201 Frais a affrancmssement 6262 Frais de télécommunications
	5 220,32	6 000,00	miss
	343,25	500,00	6238 Publicité, relations publiques - divers
	21 384 09	24 868 09	6234 Réceptions
	254,86	300,00	6232 Fêtes et cérémonies
	1 440,00	2 000,00	6231 Annonces et insertions
	291,83	400,00 700,00	6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs
0,00	42 847,45	51 318,09	62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS
	130,00	500,00	6184 Versements à des organismes de formation
	812,10	00,000 1	6182 Documentation generale 6183 Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)
	116 307,09	192 640,00	617 Eludes et recherches
	8 235,72	13 000,00	616 Primes d'assurances
	2 317 46	1 000,00 4 000 00	61558 Entrelien et réparations autres biens mobiliers
	427,66	1 500,00	61351 Entretien matériel de transports
	2 450,04	3 000,00 77 5 00 00	61521 Entrelien de terrains, de parcs et jardins
	2 821,88	4 500,00	6135 Locations immobilières
	16 848,69	18 000,00	611 Contrats et prestations de services avec des entreprises
0,00	171 738,83	274 340,00	61 SERVICES EXTERIEURS
	114,50	300,00	6064 Fourniures administratives 60668 Autres produits pharmaceuliques
	34,60	800,00	60636 Habiltement
	163,63 2,658,30	300,000	60631 Fournitures d'entretien 60637 Fournitures de neiti-équinement
11,000	2 101,76	2 300,00	60 ACHAT ET VARIATION DES STOCKS 60622 Carburant
0,00	221 896,51	335 058,09	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL
Resie a realiser	Routise	Exercice 2012	Fonctionnement
		Old Trought Street	the first the same of the same

		42 807,69	Fonctionnement report
		80 477,91	Résultat global final :
		-103 404,97	Résultat TOTAL exercice 2012 :
		-2 423,08	Résultat INVESTISSEMENT exercice 2012 :
		-100 981,89	Résultat FONCTIONNEMENT exercice 2012 :
0,00	\$37.022,47	772 186,13	Total
0.00		1.13 700 50	OO Distribute It from the major section of
0,00	33 790,82 33 790,82	33 790,82 33 790,82	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 777 Quote-part des subventions d'investissement transférées
	1 000,00	1 000,00	775 Produits cesszion des immobilisations
	1 326,64	0,00	7718 Autres produits exceptionnets sur opérations de gestion
0,00	2 326,64	1 000,000	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS
	4 710,07	0,00	7588 Autres produits divers de gestion courante
0,00	4 710,07	0,00	75 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITE
	1 535,00	1 535,00	747883 Autres (SeinOrMigr,)
	28 727,17	25 075,00	747882 Autres (Régions)
	133 505,00	193 600,00	747881 Autres (AESN)
	12 962,25	36 500,00	74777 FEDER
	106 200,00	106 200,00	74/32 Participation du Départament de la Comme
	23 600,00	23 600,00	74731 Participation du Département de l'Oise
	14 165,47	14 165,47	7472 Participation Région
	64 693,05	82 230,26	74718 Autres - Etat
0,00	491 587,94	589 (05,73	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
	4.351,00	4 000,00	7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign.
	56,00	500,00	Tutal Redevances of drains des services à varacture de loisirs
0,00	4 607,00	4 500,00	TO THE OWNER OF THE PROPERTY O
	STATE OF THE PARTY		



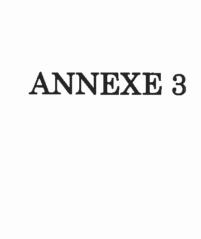
1 270 829,00	720 524,10	550 304,90	823 030,55	109 549,00	Total
23 988,45	23 988,45		20 096,39		020 Dépenses aux imprévus
74 356,69	74 356.69				4818 Charges à étaler
8 404,00	8 404.00		21 010,00		13918 Subventions d'équipement - Autres
2 251.35	2 251.35		5 628,38		13911 Subventions d'équipement - État et ses établiss.
87 873,01	87 873.01	0,00	33 790,82	0,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
1 136 644.34 52 270.47 172 018.28 265 555.59 55 200.00 80 500.00 204 500.00 262 100.00 44 500.00	654 335,14 7 535,14 5 200,00 80 500,00 204 500,00 262 100,00 44 500,00	482 309,20 44 735,33 172 018,28 265 555,59	499 792,40 58 388,53 172 418,28 268 985,59	0,00	45 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT 4581001 Opérations sous mandats - RCE SAINT LEGER 4581002 Opérations sous mandats - RCE SAINT LEGER 4581003 Opérations sous mandats - RCE LONGROY 4581004 Opérations sous mandats - Truvaux HD LONGROY 4581005 Opérations sous mandats - RCE NESLETTE 4581005 Opérations sous mandats - RCE FICHET 4581006 Opérations sous mandats - RCE MONTROY 4581007 Opérations sous mandats - RCE ERAM
0,00			0.00	822,00	23157 Installations, matériels et outillages techniques
0,00	0,00	0,00	0,00	822,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS
4 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2 000,00 0,00	-1 000,00 -250,00 -1 000,00 -1 000,00 500,00 2 000,00	1 000,00 250,00 2 000,00 1 000,00	1 000,00 250,00 14 000,00 9 000,00 3 000,00 3 2 000,00 32 497,64	6 500,00 11 000,00 3 000,00 1 700,00	21 IMMOBILISA HONS CORPORELLES 2121 Plantations d'arbres et d'arbustes 2128 Autres agencements et aménagements 2187 Installations, matériels et outillages techniques 2182 Matériel de transport 21838 Matériel informatique 21848 Matériel de bureau et mobilier 2185 Matériel de céléphonie
12 300,00	250.00	10 200,00	00,00		20022 Sunv. a equipement any personnes de droit privee
12 500,00	2 300,00	10 200,00	10 200,00	0,00	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES
5 323,20 5 023,20 300.00	-48 222.50 -48 522.50 300.00	53 545,70 53 545,70	104 091,84 94 591,84 9 500,00	82.727,00 71.227,00 11.500,00	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2031 Frais d'étude 2031 Concessions et droits similaires, brevets,
0,00 0,00 0,00	0,00	0,00	93 311,46 19 465,84 16 259,62 57 586,00	0,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 13177 Fonds ouropéons - FEBER 1318 Autres
TOTAL Budget	Budget Frimitif TOTAL Budget 2013	Report	Exercice 2912:	Exercise 2011	function control

13 SUBVENTIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES 131 Etat et établiss, nationaux (AESN) 1312 Régions 1314 Communes 1314 Autres (AESN,) 1321 Etat et ses établissements (agence de l'eau) 1322 Régions 1324 Communes et structures intercommunates 1324 Communes et structures intercommunates 1325 Autres (ASA, particuliers) 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2031 Frais d'études	257,55 257,55 31 100,00 2 000.00 4 000.00 25 100.00 9 460,00	1.537,00 1.537,00 1.14 970,14 10 200,00 43 000,00 7 112,37 9 625,00 16 259,62 28 773,15 46 213,28	54 486,00 10 200,00 32 849,00 1 812,00 9 625,00 0,00	3 699,91 3 699,91 3 699,91 -36 312,01 -30 312,00 -6 000,01	18 173.99 10 200.00 2 537.00 1 812.00 3 624.99 0.00 0.00 0.00 0.00
18 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 18 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES 18 HE Eta et établiss: nationaux (AESN) 18 12 Régions 18 Autres (AESN) 1821 Etat et ses établissements (agence de l'eau) 1822 Régions 1822 Régions 1824 Communes et structures intercommunales 18272 Fonds européen - FEDER 18328 Autres (ASA, particuliers) 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2831 Frais d'études	257,55 257,55 31 100,00 2 000,00 4 000,00 25 100,00 9 460,00	114 970,14 10 200,00 43 000,00 7 112,37 9 625,00 16 259,62 28 773,15 46 213,28	32 849,00 1 812,00 9 625,00	3 699,91 3 699,91 -36 312,01 -30 312,00 -6 000.01	3.499,91 18.173,99 10.200,00 0,00 2.537,00 18.12,00 3.624,99 0,00 0,00 0,00 0,00
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES 131 Etat et établiss, nationaux (AESN) 1312 Régions 1314 Autres (AESN) 1321 Etat et ses établissements (agence de l'eau) 1322 Régions 1322 Régions 1324 Communes et structures intercommunales 1324 Communes et structures intercommunales 1324 Autres (ASA, particuliers) 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2031 Frais d'études	2.57,55 31 100,00 2 000,00 4 000,00 25 100,00 9 460,00	114 970,14 10 200,00 43 000,00 7 112,37 9 625,00 16 259,62 28 773,15 46 213,28	51 486.00 10 200.00 32 849.00 1 812.00 9 625.00	3 699,91 -36 312,01 -30 312,00 -6 000.01	18 173,99 10 200,00 0,00 2 537,00 11 81,2,00 3 624,99 0,00 0,00 0,00
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES 1311 Etat et établiss, nationaux (AESN) 1312 Régions 1314 Communes 1314 Communes 1314 Communes 1321 Etat et ses établissements (agence de l'eau) 1321 Etat et ses établissements (agence de l'eau) 1322 Régions 1324 Communes et structures intercommunales 1324 Communes et structures intercommunales 13272 Fonds européen - FEDER 1328 Autres (ASA, particuliers) 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2031 Frais d'études	31 100,00 2 000,00 4 000,00 25 100,00 0,00 9 460,00	114 970,14 110 200,00 43 000,00 7 112,37 9 625,00 16 259,62 28 773,15 46 213,28	54 486,00 10 200,00 32 849,00 1 812,00 9 625,00 0,00	-36 312,01 -30 312,00 -6 000,01	18 173,99 10 200,00 0,00 2 537,00 1 812,00 3 624,99 0,00 0,00 0,00
1311 Etat et établiss, nationaux (AESN) 1312 Régions 1314 Communes 1318 Autres (AESN) 1321 Etat et ses établissements (agence de l'eau) 1322 Régions 1324 Communes et structures intercommunales 13272 Fonds européen - FEDER 1338 Autres (ASA, particuliers) 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2031 Frais d'études	2 000,00 4 000,00 25 100,00 9 460,00	10 200,00 43 000,00 7 112,37 9 625,00 16 259,62 28 773,15 46 213,28	10 200,00 32 849,00 1 812,00 9 625,00 0,00	-30 312.00 -6 000.01	0.00 2.537,00 1.812,00 3.624,99 0.00 0.00
1312 Régions 1314 Communes 1318 Autres (AESN) 1321 Etat et ses établissements (agence de l'eau) 1322 Régions 1324 Communes et structures intercommunales 13272 Fonds européen - FEDER 1338 Autres (ASA, particuliers) 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2031 Frais al études	2 000.00 4 000.00 25 100.00 0,00 9 460,00	43 000,00 7 112,37 9 625.00 16 259.62 28 773,15 46 213.28	32 849.00 1 812.00 9 625.00	-30 312.00 -6 000.01 0,00	0.00 2 537.00 1 812.00 3 624.99 0.00 0.00 0.00
1314 Communes 1318 Autres (AESN) 1321 Etat et ses établissements (agence de l'eau) 1322 Régions 1324 Communes et structures intercommunales 13272 Fonds européen - FEDER 1338 Autres (ASA, particuliers) 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2031 Frais à l'études	4 000,00 25 100,00 0,08 9 460,00	43 000,00 7 112,37 9 625,00 16 259,62 28 773,15 46 213,28	32 849,00 1 812,00 9 625,00 0,00	-30 312.00 -6 000.01 0,0 0	0.00 2 537.00 1 812.00 3 624.99 0.00 0.00 0.00
1318 Autres (AENV) 1321 Etat et ses établissements (agence de l'eau) 1322 Régions 1.324 Communes et structures intercommunales 1.3272 Fonds européen - FEDER 1.328 Autres (ASA, particuliers) 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2/831 Frais à l'études	0,08 9 460,00	43 000,00 7 112,37 9 625,00 16 259 62 28 773,15 46 213,28	32 849,00 1 812,00 9 625,00 0,00	-30 312.00 -6 000.01 0,00	0.00 2 537.00 1 812.00 3 624.99 0.00 0.00 0.00
1322 Régions 1.324 Communes et structures intercommunales 1.3272 Fonds européen - FEDER 1.328 Autres (ASA, particuliers) 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2.031 Frais d'études	0,00 9 460,00	7 112,37 9 625,00 16 259,62 28 773,15 46 213,28	1 812.00 9 625.00 0,00	.00.000 9-	181200 3 624.99 0.00 0.00 0.00
1.324 Communes et structures intercommunales 1.3272 Fonds européen - FEDER 1.338 Autres (ASA, particuliers) 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2.031 Frais d'études	0,08 9 460,00	9 625,00 16 259,62 28 773,15 46 213,28 46 213,28	9 625,00 0,00	0,000.01	3 624.99 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
13272 Fonds européen - FEDER 1328 Autres (ASA, particuliers) 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2031 Frais d'études	0,08 9 460,00	16 259.62 28 773,15 46 213.28 46 213.28	0,00	00,00	0,00 0,00 0,00
1328 Autres (ASA, particuliers) 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2031 Frais d'études	0,08 9 460,00	28 773,15 46 213,28 46 213,28	0,00	0,00	0,00 0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2831 Frais d'études	0,00 9 460,00	46 213,28 46 213,28	0,00	0,00	0,00
2031 Frais d'études	9 460,00	46 213,28			0,00
	9 460,00				20 20 20
	9 460,00				מש נכוי פי
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		119 424,43	0,00	68 502,59	08 502,59
2805 Concessions of draite similaires, brownis	3 654 00	5 828 00		6 292 00	6 292 00
28121 Plantations et arbustes	197,00	197.00		197,00	197,00
28128 Autres agencements et aménagement de terrain	222.00	624,00		624,00	624,00
28157 Matériel et outiliage technique	199,00	169,00		115,00	115,00
28181 Installations générales, agencements	24,00	24,00		24,00	24.00
28182 Matériel de transport	2 549,00	4 688,00		4 364,00	4 364.00
281838 Matériel informatique	1 890,00	1 515,00		2 073,00	2 073.00
281848 Matériel de bureau et mobilier	591,00	730,00		730,00	730,00
20183 Materiel de relephome	79,00	36,00			0.00
20100 Aures immobilisations incorporates	55.00	8 035,30		181,00	187,00
4818 Charges a etater				14 871,34	14 871,34
45 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	0,00	499 792,40	488 447,15	654 335,14	1 142 782,29
4582601 Operations some mandax - SAINT LEGER		58 388,53	47 043,28	7 535,14	54 578,42
ASSOCIATE APPERATIONS SOME INTERNAL TOTAL STATE OF THE ST		768 984 59	768 085 50		768 985 59
4583004 Operations some mandate - Transact HD LONGROY		200 700.07	500 300,03	55 200,00	55 200,00
4582005 Operations sous mondats - RCE NESSLETTE				80 500,00	80 500,00
4582006 Operations was mandate - RCE FICHET				204 500.00	204 500,00
4582007 Operations was mandats - RCE MONTROY	ľ			262 100.00	262 100,00
4582008 Operations some mandats - R. E. ERAM				44 500,00	44 500,00
4581112 Count this opic poore complete the Herry					0,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00	-50		0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	61.731,45	40 093,30		37 670,22	37 670,22
021 Virement de la section de fonctionnement	7 000,00	0,00		-	0,00
024 Produits des cessions d'inimobilisations	100 540 00	1 000,00		7447 005 00	0,00
Tetris	100 540,00	523 030,559	542 933,15	727 895,85	1 270 829,00

829 888,00	829 888,00	1000	Γ	563 000,00	Total
			0,00	7 000,00	023 Virement à la section d'investissement
53 631,25 14 871,34	53 631,25		119 424,43	9 460,00	6811 Potations aux amortis, des inm. incorpor, et corpo. 6812 Potations aux amortis, des charges de fonctionnement à répartir
	68 502,59	0,00	119 424,43	9 460,00	642 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
	3 015,00				6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion
3 015,00	3 015,00	0,00	0,00	0,00	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES
0,00	1,500,00		0,00		6613 saxbilt des comptes contants et de dépois exéditeurs 668 sarres charges françaistes
0.00	1 500.00	0.00	1 000.00	0.00	66 CHARGES FINANCIERES
0,00	0,00	o,oo	0,00	6 000.00	6574 Subventions de fonctionnement aux argentimes publics 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et ern, de étoit print 6574 Subventines de fonctionnement aux associations et ern, de étoit print
0.00	0.00	9.00	0.00	6 000.00	65 ARTICLES CHARGES DE CESTION COLIRANTE
0,00			0,00	700,00	64832 Contributions an FCCPA
150,00	150,00		500,00	400,00	6473 Nédecine du travail
200,00	200,00			200,00	6458 Contributions ATIACI.
0.00	10 500,00		12 500,00 500,00	500,00	6456 Versement au FNC
	17 000,00			13 500,00	6453 Cotisations caisses de retraite
	55 000 00	i		12 000,00 52 000.00	64168 Autres emplois aidés 6451 URSSAF
ï	13 000,00		T		6417 Rémunérations des apprentis
	17 000,00		155 503.61	15 000,00	64138 Autres indemnités 64131 Rémanération principale personnel non titulaire
	2 400,00			2 000,00	64113 Nouvelle bonification indiciaire
	5 000,00			4 000,00	64112 Supplément familial et indemnités de résidence
315 175,61	315 175,61 37 400 00	0,00	307 803,61	283 938,85 25 000 00	64 CHARGES DE PERSONNEL 64111 Rémunération refresirale
	3 600,00		4 200,00	3 400,00	6336 Cotisutions au Centre de gestion et au CNFPT
3 800,00 200,00	3 800, 00 200,00	0,00	4 450,00 250,00	3 650,00 250,00	63 IMPOTS ET TAXES 6332 Cotsuitons FIVAL
	000,00				OUT OF TRANSPORTER THE OUT THE
4 000,00	4 000,00	0,00	3 200,00 3 200,00	2 300,00	62 AUTRES SER FERSONNEL ET FRAIS ASSISTILES 62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS 6218 Personnel extérieur au stribe
T	322 975 61	0.00		789 888 85	OT CHARGES DE PERSONNEL ET ERAIS ASSIMILES
	150,00		150,00	100,00	63512 Taxes foncières 637 Autres impôts
	250,00	0,00	250,00	200,00	63 IMPOTS ET TAXES
6 900,00	6 900,00		6 250,00	5 900,00	62878 Remboursement de frais 6288 Autres
	500,00				627 Services bancaires et assimilés
3 800,00	3 800,00		4 300,00	3 000,00	6261 Fruis d'affranchissement 6262 Fruis d'affranchissement
	5 500,00			9 000,00	0245 transport de personnes exterieures à la collèctivité 6251 Voyages, déplacements et missions
300,00			500,00	500,00	6238 Publicité, relations publiques - divers
	400,00		24 868,09	12 658,00	6236 Catalogues et imprimés
- 3	300,00		300.00	800,00	6232 Fêtes et cérémonies
	/00,00		2 000,00	2 000,00	6231 Annonces et insertions
500,00	500,00		400,00	400,00	6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs
	25 300.00	0.00	51 318.09	42 558.00	62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS
500,00	500,00		0.00	1 500,00 500,00	6188 Frais de colloque 6188 Autres frais divers
	2 000,00			4 000,00	6184 Versements à des organismes de formation
	1 000,00		1 200,00	1 200.00	6182 Documentation générale 6183 Frais de formation facronnel extérieur à la collectivité)
316 418,94	12 000,00, 316 418,94			13 000,00	616 Primes d'assurances 617 Etudes et recherches
	2 600,00			2 500,00	6156 Maintenance
	1 200,00		1 500,00	1 500,00 1 500,00	61551 Entretten matériel de transports 61558 Entretten et réparations autres biens mabiliers
	27 945,86		27 500,00	500,00	61522 Entretien de terranas, de pares et Jaranas 61522 Entretien de bâtiment
3 300,00	3 300,00		4 500,00	3 500,00	6135 Locations mobilières
	19 080,00 7 500,00		6 500,00	18 642,00 4 000,00	611 Contrats et prestations de services avec des entreprises 6132 Locations immobilières
	396 544,80	0,00	274 340,00	198 893,15	61 SERVICES EXTERIEURS
300,00	300,00		300,00	100,00	60668 Autres produits pharmaceutiques
	3 800,00		3 600,00	3 000,00	60636 Habillement 6063 Fournitures administratives
	5 200,00			700,00	60632 Fournitures de pedit équipement
	300,00		2,300,00	2 300,00	60621 Corburant 60631 Fournitures d'entretien
11 800,00	11 800,00	9,00		00,000 6	SHACIST ET VARIATION DES STOCKS
			2	Tamble 2011	Foundament Company Company
			MENT	ON FONCTIONNE	DEPENSES - SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES - SECTION FONCTIONNEMENT

De Champing America o and Champing	THE RESIDENCE OF STREET OF STREET	0.0000000000000000000000000000000000000			
Fractionnement	Farmer 2011	Frenches 5012	Repute	Budget Prinside Total Budget	Total Budget
76 PRODUITS DES SERVICES DU DONAINE ET VENTES DIVERSES	4 100,00	4 500,00	0,00	4 000,00	4 000,00
706.12 Redevenous et droits des services à caractère de loisies	400,00	500,00		West Western	0,00
7067 Resteromeres es stroites den servicere périticulaires et d'enseign.	3 700,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	439 524,34	589 105,73	0,00	693 207,30	693 207,30
74718 Autres - Etat	FU169 FC	82 230,26		26 862,00	26 862,00
7472 Participation Région	The same of	14 165,47			0,00
74731 Participation du Département de l'Oise	23 309,00	23 600,00		26 100,00	26 100,00
74732 Participation du Département de la Seine-Maritime	104 890,00	106 200,00		117 450,00	117 450,00
74733 Participation du Département de la Somme	104 890,00	106 200,00		117 450,00	117 450,00
7474 Communes et structures intercommunales				14 352,00	14 352,00
7475 Participations autres groupements de collectivités et d'établissements publics	640.00	0,00			0,00
74772 FEDER	22 700,00	36 500,00		41 097,00	41 097,00
747881 Autres (AESN)	127 494,00	193 600,00		295 750,06	295 750,06
747882 Autres (Régions)	29 375,00	25 075,00		30 266,24	30 266,24
747883 Autres (SeinOrMigr,)	1 535,00	1 535,00		23 880,00	23 880,00
75 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
7588 Autres produits divers de gestion courante		0,00		2 000,00	2 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	27		0,00
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,00	ļ		0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	33 790,82	0,00	87 873,01	87 873,01
777 Quote-part des subventions d'investissement transférées		33 790.82		13 516,32	13 516,32
791 Transfert de charges de fonctionnement				74 356,69	74 356,69
002 Résultat de fonctionnement reporté	119 375,66	143 789,58		42 807,69	42 807,69
Total	263 000,00	T71 186,13	00.0	029 888,00	829 85R,00

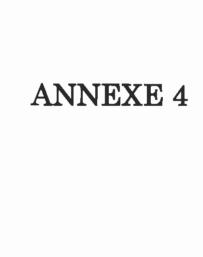


RECTIFICATIFS D'ECRITURES PREVUS INITIALEMENT DE 2012 A 2016

	APTICIES				DEPENSES							RECETTES			
	THE PERSON NAMED IN COLUMN 1	PREVU	2012	2013	2014	2015	2018	TOTAL	PREVU	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
	1188	42 212,82	8 442,58	8 442,56	B 442,56	8 442,56	8 442,58	42 212,82							
Réalteathon de COCO ne contration	28031								42 212,82	8 442,56	8 442.56	8 442,56	8 442,56	8 442,58	42 212,82
	13911	28 141,88	5 628,38	5 628,38	5 628,38	5 628,38	5 628,38	28 141,88							
	777	DE							28 141,88	5 628,38	5 628,38	5 628,38	5 82B,38	5 628,38	26 141,66
	1188	210 489,39	42 097,88	42 097,88	42 097.88	42 097,88	42 097,88	210 489,39							
Ethida da rasianmon da la comportió	28031								210 489,39	42 097,88	42 097,88	42 097,88	42 097,BB	42 097 88	210 488,39
Acobomia	13912		7 152.44	7 152,44	7 152.44	7 152,44	7 152,44	35 762,18							
anh Banna	13918	105 050:00	21 010,00	21 010,00	21 010,00	21 010,00	21 010,00	105 050,00							•
	777	Section Section 1							140 812.18	28 162,44	28 162,44	28 162,44	28 162,44	28 162,44	140 812,18
Ethefo hydrouller to du hossie de la Breata	6811	107 179,11	21 435,82	21 435,62	21 435,82	21 435,82	21 435,82	107 178,11							
Executive of bessel of a board	28031								107 179,11	21 435,82	21 435,82	21 435,82	21 435,82	21 435,82	107 178,11
Fluda Toursma - nåcha Brasla	1189	45 393,43	9 078,69	9 078,69	9 078.69	9 078,69	8 078.69	45 393,43							
Note of the state	28031								45 393,43	69'820 8	9 078,69	80,870 8	9 078 69	9 078,69	45 383,43
Assistanto fortironio promis de l'institution	1188	82 815,88	16 523,18	16 523,18	16 523,18	16 523,18	16 523,18	62 615,88							
The second secon	28031							٠	82 615,88	16 523,18	16 523,18	16 523,16	16 523,18	16 523,18	82 615,88
	TOTAL	656 844,69	131 368,94	131 388,84	131 368,94	131 368,94	131 368,94	656 644,69	666 844,69	131 368,94	131 368,94	131 368,94	131 368,94	131 368,84	858 844,69

REC'TIFICATIFS D'ECRITURES A PREVOIR SUR 11 ANS « MODIFICATION DES ECRITURES A PARTIR DE 2013

	ABTICIES							DEPENSES						
	The state of the s	PREVU	2012	2013	2014	2015	2018	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Déplientes de COCOB Notires 2000	6811	42.212,82	8 442,58	3 377 03	3 377,03	3 377,03	3 377,03	3377.03	3 377,03	3 377,03	3 377,03	3 377,03	3 377,03	42 212,62
	13811	28 141,88	5 628,38	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	28 141,66
Ethodo de metarrication do la contrariation de de la contrariation	6811	210 489,38	42 097,88	16 839,15	16 839,15	16 839,15	16 839,15	16 839,15	16 639,15	16 839,15	16 839,15	16 839,15	18 839,15	210 489,39
Order of the property of the p	13912	35 762,16	7 152,44	2 860,97	2 860,97	2 860,97	2 860,97	2 860,97	2 860,97	2 860,97	2 860,97	2 860.97	2 860,97	35 762,18
anhiñonna	13918	106 060,00	21 010,00	8 404,00	8 404,00	8 404,00	8 404,00	8 404,00	8 404,00	8 404,00	8 404,00	8 404,00	8 404,00	106 050,00
Etude hydraulique du bassin de la Bresle	6811	107 170,11	21 435,82	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	107 179,11
Etude Tourisme - pêche Bresle	6811	45 393,43	9070.69	3 631,47	3 831,47	3 831,47	3 631,47	3 631,47	3 631,47	3 631,47	3 631,47	3 631,47	3 631,47	45 393,43
Assistance technique auprès de l'Institution	6811	82 615,68	18 523,18	6 609,27	6 609,27	6 609,27	6 609,27	8 609,27	6 609,27	6 609,27	6 609,27	6 609,27	6 609,27	62 615,66
	TOTAL	656 B44,69	131 368,84	62 547,58	52 547,58	52 547,58	52 547,58	62 547,58	62 647,58	52 547,58	52 547,58	52 547,58	62 647,58	858 844,69
	APTICIES							RECETTES						
	COLUMN	PREVU	2012	2013	2014	2015	2018	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Réplication de COOC de Paris de Paris de la Paris de l	28031		8 442,56	3377.03	3 377,03	3 377,03	3377.03	3377,03	3377,03	3 377,03	3 377,03	3 377,03	3 377,03	42 212,82
	777	28 141,68	5 628,38	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	2 251,35	26 141,88
Etude de restauration de la commuté	28031	210 489,39	42 097 88	16 839 15	16 839,15	18 839,15	16 839,15	16 839,15	16 839,15	16 839,15	16 839,15	18 839,15	16 839,15	210 488,39
écologique	777	140 812,18	28 162,44	11 264 97	11 264,97	11 264,97	11 264,97	11 264,97	11 264,97	11 264,97	11 264,97	11 264,97	11 264,97	140 812,18
Etude hydraulique du bassin de la Bresle	28031	107 179,11	21 435,82	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	8 574,33	107 179,11
Etude Tourisme - péche Bresie	28031	45 383 43	8 078,69	3 631,47	3 631,47	3 631,47	3 631,47	3 631,47	3 631,47	3 631,47	3 631,47	3 631,47	3 631,47	46 383,43
Assistance technique auprès de l'Institution	28031	82 615,88	16 523,18	6 609,27	6 609,27	6 609,27	6 609,27	6 609,27	6 609,27	6 609,27	6 509,27	6 609,27	8 609,27	82 615,88
	TOTAL	656 844,69	131 366,94	62 547,68	52 547,58	52 547,58	52 547,58	82 547,58	52 547,58	52 547,58	52 547,58	52 547,58	52 647,58	668 844,69





EPTB Bresle

institution interdépartementale Ciac / Seine-Maritime / Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Monsieur le Président du comité de bassin Seine-Normandie Agence de l'Eau Seine-Normandie 51 rue Salvador Allende 92027 NANTERRE Cedex

Aumale, le 29 avril 2013

C*1 103 1885C44 · ontact Carcha Milly

Objet : Consultation des assemblées 2012

Les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau

Monsieur le Président

La directive cadre européenne sur l'eau, adoptée le 22 décembre 2000 et transposée en droit français par la loi nº2004-338 du 21 avril 2004 prévoit la consultation du public au moins 3 ans avant l'entrée en vigueur du Schéma Directeur d'Amenagement et de Gestion des Eaux pour la période 2010 ± 2021. C'est dans ce cadre que l'EPTB de la Bresle est sollicité pour emettre son avis, ses observations et ses propositions sur

- Les questions importantes auxquelles le prochain SDAGE du bassin Seine-Normandie devra répondre dans les 10 prochaines années pour reconquérir le bon état des masses d'eau.
- Le programme et le calendrier de travail pour la revision du SDAGE.

L'avis de l'EPTB de la Bresle est joint à ce présent courrier

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de croire, Monsieur le Président, a l'expression de ma considération distinguée

> La Présidente. Marie-Françoise GAOUYER

Pour leta) Président(e) et par délégation, le Directeur

JEAN-FILIPPE BILLARD - DRIEE d'Île de France, service instructeur pour le compte du Prêfet scordonpateur du bassin/Seine-Normandie

M. Jérôme BIGNON, représentant de l'EPTB de la Bresle au comné de bassin

Consultation des assemblées 2012

Les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

Avis de l'Institution Interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle, reconnue EPTB de la Bresle

La procedure de consultation et le rapport «Les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands», ont été présentés au Conseil d'Administration de l'Institution Interdepartementale de la vallée de la Bresle le 29 mars 2013

Cette présentation à conduit les membres du Conseil d'Administration à formuler un avis favorable sur les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, et sur le programme de travail. Toutefois, des imprécisions techniques ont éte relevées par l'animatrice du SAGE, chargée d'analyser les documents de consultation par le Conseil d'Administration, et méritent d'être précisées.

Présentation du bassin Seine - Normandie

Le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

Une occupation ancestrale

La partic Picaide du bassin versant de la Bresle appartient au bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Oi, la carte page 7 ne présente pas l'occupation du sol sur ce secteur. Cet aspect doit être corrigé.

Contrairement à ce qui est indique page 7, la ville de Rouen ne compte pas 150 000 habitants mais environ 110 000 hbts

• Le rôle clef de l'agriculture

Il est indiqué page 8 que « la taille des exploitations à continué d'augmenter (passant de 58 à 72 ha) ». Il s'agit de la taille moyenne des exploitations

2016-2021 : Les questions importantes

Préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la source à la mer

Maîtriser les pollutions chimiques

La figure A5 (page 13) est de mauvaise qualité, rendant tres difficile sa lecture. Par ailleurs, la légende est contradictoire. La figure représente «t» elle l'évolution des concentrations en phytosanitaires sur la période 2008-2010 ou l'évolution de concentrations en triazines.
Ces éléments doivent être précisés.

li est regrettable que le graphique illustrant l'augmentation de l'abandon des captages d'eau potable pour dépassement des normes en pesticides sur le bassin Seine Normandie fournisse cette donnée uniquement pour la région Ile de France (Source ARS d'Ile de France) Par ailleurs, que sont les NPS représentés sur ce graphique?

· Protéger et restaurer les milieux aquatiques

La légende de la carte page 15 est illisible

Que sont « les classes d'état Poissons » ^a Est-ce l'IPR ^a. Ces aspects devraient être précisés.

Anticiper les situations de crise en relation avec le changement climatique pour une gestion quantitative équilibrée et économe des ressources en eau : inondations et sécheresse

Partager la ressource en période de sécheresse

C Gestion structurelle de la ressource

Contrairement à ce qui est indiqué page 22, la nappe d'eau souterrame ne soutient pas uniquement les débits des rivières en periode d'étiage. La restitution se fait tout au long de l'année, notamment via les sources

ANNEXE 5

Proposition de modifications de l'art. 23 du droit des agents de l'Institution interdépartementale de la Bresle

Article 23 : heures supplémentaires sur les journées ouvrées

Ces heures concernent l'ensemble des agents des catégories A, B. et C les agents de catégorie B et les agents de catégorie C. Ce dispositif ne concerne pas les agents de catégorie A ou assimilés.

Sont considérées comme heures supplémentaires, et ouvrant droit à récupération ou exceptionnellement à paiement pour les agents de catégorie B et C, les heures effectuées pour les besoins du service en dehors des heures fixes ou variables habituelles de l'agent. La responsabilité et la décision sur l'octroi du paiement des heures, pour les agents des catégories B et C, relèvent de l'autorité territoriale. Les récupérations des heures supplémentaires, pour les agents de catégorie A, relèveront de la décision de l'autorité territoriale et ne pourront pas dépasser 10 jours par an. Ces heures devront être récupérées dans l'année considérée à l'exception des dérogations exceptionnelles possibles accordées par l'autorité territoriale dans ce cadre.

Les heures effectuées au-delà de la durée légale du travail sont soit récupérées soit rémunérées en heures supplémentaires pour les agents des catégories B et C, au choix de l'autorité territoriale (art. 3 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002). Il devra être produit un décompte déclaratif de ces heures, attestant sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis (ANNEXE 8). En cas de rémunération, les personnes intéressées se rapprocheront des services administratifs pour connaître leurs droits et les modalités d'application de ces règles. En cas de règlement des heures, il devra être produit un décompte déclaratif attestant sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis (cf. ANNEXE 8).

Les heures travaillées en dehors des plages horaires précédemment définies devront être récupérées par l'agent pouvant en bénéficier, au cours du trimestre suivant ou à défaut lui seront réglées (agents des catégories B et C) conformément aux législations et réglementations en vigueur.

En cas de récupération, il est convenu ce qui suit :

Heures supplémentaires normales	1h de récupération pour chaque heure supplémentaire accomplie.
Le temps supplé	mentaire se calcule au prorata du temps travaillé.
Heures de nuit 22h – 7h (=travail supplémentaire de nuit)	La compensation est de 1h à raison de chaque heure accomplie.
Heures de dimanches ou jours fériés	La compensation est établie à raison d'1h pour chaque heure supplémentaire.

NB: dans le cas d'un règlement des heures, celui-ci interviendra automatiquement au cours du mois suivant. Il y aura nécessité pour les personnels concernés de disposer d'un arrêté et d'un ordre de mission ponctuel signé par le Président autorisant le dépassement et le versement de ces compensations financières dans le cadre des missions qui incombent à leur service.